ART. 7 N° 1398

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 1398

présenté par Mme Cristol

à l'amendement n° 1381 du Gouvernement

-----

## **ARTICLE 7**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« sans distinction de »

les mots:

« sur l'ensemble du ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.